

## ABC pour Eleveurs

Chers nouveaux éleveurs,

Le SCCh se réjouit de chaque nouvel éleveur responsable.

Avec l'ABC suivant pour les éleveurs, nous aimerions vous aider à démarrer.

faciliter l'AVENTURE de l'élevage canin. Voici un résumé des informations et des règles les plus importantes.

Tous les éleveurs et propriétaires d'étalons sont tenus de respecter le

RCC SCCh (Règlement d'élevage et de sélection).

Toutes les informations et tous les formulaires ainsi que le RCC peuvent être téléchargés sur le site du club.

[www.chodsky-pes.ch](http://www.chodsky-pes.ch)

### 1. affiche d'élevage FCI, enregistrement des chiens importés

L'affiche d'élevage doit être demandé et approuvé avant la 1ère saillie de la chienne auprès de la SCS (Société Cynologique Suisse, Sagmattstrasse 2, case postale, 4710 Balsthal, T. 031 306 62 62, [info@skg.ch](mailto:info@skg.ch)). Cela peut prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Tous les chiens importés doivent être enregistrés auprès de la SCS. Pour cela, le pedigree original doit être envoyé à la SCS (par courrier recommandé).

### 2. sélection pour les chiennes d'élevage et les étalons de reproduction

La sélection d'élevage a lieu 1 à 2 fois par an et est organisée par le SCCh. Toutes les chiennes et tous les mâles âgés d'au moins 18 mois peuvent être inscrits à la sélection.

Avant la sélection, tous les chiens doivent passer une radiographie **HD / ED** ainsi qu'un test génétique **DM** (Laboklin) chez votre vétérinaire et les faire évaluer par l'Université de Zurich ou l'Université de Berne. Sont admis à la sélection les chiens avec une DH max. C et une DF 1 et une ciseaux Denture (peuvent manquer P1, M3). Avant la sélection, chaque chien doit avoir participé à **1 exposition reconnue par la SCS avec un résultat V ou SG** (à partir de la classe jeune 9-18 mois). Lors de la sélection, les chiens sont jugés par le juge de caractère et le juge de forme. Vous trouverez toutes les informations sur la sélection d'élevage sur le site Internet du SCCh. <https://chodsky-pes.ch/de/agenda>

### 3. les chaleurs, la gestation, la naissance et l'élevage des chiots

Veillez vous informer à temps sur les sujets suivants. Les chaleurs, Gestation et mise bas, Élevage des chiots, phases de développement. Vous pouvez également obtenir de précieux conseils auprès d'éleveurs expérimentés et de la SCS.

**4. le contrôle des nouveaux éleveurs** (contrôle du chenil) est effectué par la surveillante d'élevage du CSCh ou par la suppléante de la surveillante d'élevage ; il est à la charge de l'éleveur et doit avoir lieu **avant la saillie** de la chienne reproductrice. (Veillez convenir à temps d'une date avec la responsable d'élevage).

**5. l'inscription de l'élevage** sur la HP du CSCh est payante. (pour les membres du club CHF 50.- une fois, pour les non-membres CHF 150.- par an).

**6. choix de l'étalon** Le formulaire pour l'annonce interne de saillie **avant la saillie**, est disponible sur le HP en téléchargement [Formulaires - Chodsky pes \(chodsky-pes.ch\)](http://Formulaires - Chodsky pes (chodsky-pes.ch))

et doit être remis à la conseillère d'élevage pour approbation au plus tard 1 mois avant la saillie. Validité de 8 mois.

**7. L'accouplement** ne peut se faire qu'avec une femelle ou un mâle sélectionné(e) et disposant d'un pedigree valable reconnu par la FCI. Veuillez tenir compte du moment où votre chienne a ses "**jours de repos**". Des tests spéciaux de progestérone sont également disponibles chez le vétérinaire pour déterminer le moment de la saillie. Il convient toutefois de noter que les chaleurs se déroulent différemment pour chaque chienne.

**8. le formulaire d'avis de saillie** doit être remis à la conseillère d'élevage dans les 10 jours suivant la saillie.

**9. l'avis de mise bas interne** doit être remis à la conseillère d'élevage dans les 10 jours. Pour les grandes portées de plus de 8 chiots, dans les 48 heures.

[https://chodsky-pes.ch/media/scchinternewurfmeldung\\_2.pdf](https://chodsky-pes.ch/media/scchinternewurfmeldung_2.pdf)

**10. l'avis de mise bas SCS** : doit être envoyé par courrier recommandé à la conseillère d'élevage dans les 4 semaines suivant la naissance des chiots, avec toutes les pièces jointes.

**11. contrôles** de portée du SCCh

**1er contrôle** à 3-5 semaines (décidé et approuvé en 2018) est à la charge du SCCh.

**2ème contrôle** à environ 8 semaines, est à la charge de l'éleveur. Tous les chiots doivent être vaccinés et identifiés par une puce électronique. **Pour les portées de plus de 8 chiots**, un contrôle supplémentaire a lieu après la naissance à la 2e semaine et est également à la charge de l'éleveur.

**12. la remise des chiots** est possible au plus tôt après la 8e semaine et après le contrôle de la portée par la conseillère d'élevage / la suppléante. Dans les pays de l'UE, les chiots ne peuvent être remis qu'à l'âge de 15 semaines, après avoir été vaccinés contre la rage (à la 12e semaine).

**13. le prix recommandé pour les chiots** est réglé en interne par le SCCh :

Remise du chiot jusqu'à 10 semaines incluses : **2 500 CHF**.

Chaque semaine supplémentaire : environ 100 CHF ou selon les frais.

Remise dans les pays de l'UE à 15 semaines : au moins **3000 CHF** selon les frais.

**Notre responsable d'élevage et les membres de la commission d'élevage du SCCh se tiennent à votre disposition pour toute question supplémentaire.**

**Contrôleuse d'élevage SCCh, Nesvadba Patricia, [zuchtwart@chodsky-pes.ch](mailto:zuchtwart@chodsky-pes.ch), 079 455 76 04**

